SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2019 A 20H00

Sous la présidence de : BOUEDO Pierre.

<u>Présents</u>: BOUEDO Pierre – LE GALLO Joseph – LE GAL Hervé – LANTRIN Isabelle – CALOHARD

Pierre-Loïc - CHAMAILLARD Gilles – LE LABOURIER Virginie –MOUNIER Jean-Pierre.

Excusé (s): DREANO Hélène - HAYS Pascal.

Absent (s):

Madame Hélène DREANO a donné pouvoir à Madame Isabelle LANTRIN.

Monsieur Pascal HAYS a donné pouvoir à Monsieur Pierre BOUEDO.

Madame Isabelle LANTRIN est nommée secrétaire de séance.

Monsieur Pierre-Loïc CALOHARD a rejoint la séance à 20 heures 20.

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 17 juin 2019.

Après délibération, l'assemblée **approuve à l'unanimité des membres présents** le compte rendu de la séance du 17 juin 2019.

2) Modification de l'ordre du jour.

Après délibération, les membres du conseil municipal **décident à l'unanimité des membres présents** de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- le projet de la convention de restauration scolaire (année scolaire 2019-2020),
- l'achat d'une tondeuse.

3) Avis sur l'attribution de compensation prévisionnelle 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents, le montant prévisionnel 2019 de l'attribution de compensation, à savoir − 934,37 €.

4) Proposition d'acquisition du terrain prolongeant la parcelle AB n°26 sise Rue Abbé Moisan.

Monsieur le Maire fait part de la demande écrite de Monsieur Ludovic GUETTAF, en effet il souhaite acquérir une partie du terrain qui se situe en prolongement de parcelle AB n°26 (Rue Abbé Moisan).

Après discussion et délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, décide de reporter la décision.

5) Restaurant scolaire 2019-2020: prix du repas enfants et prix du repas adultes.

Après avoir délibéré, l'assemblée délibérante, **décide, à l'unanimité des membres présents,** de maintenir le prix du repas enfant à 3,30 € et à 4,00 € le repas adulte au 1^{er} septembre 2019.

6) Restaurant scolaire 2019-2020 : projet de convention de restauration.

Après lecture et délibération, et à l'unanimité des membres présents les membres du conseil municipal valident le projet de convention de restauration au prix de 2,20 € ht par enfant et 2,56 € ht par adulte.

7) Achat d'une tondeuse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer le devis de Josselin Motoculture d'un montant ht 1 083,33 €.

La prochaine séance est fixée au 23 septembre 2019 à 20 heures.

FIN DE LA SEANCE A 21 heures 15.